



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du 11 FEVRIER 2021**

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>19</b>	<b>19</b>	<b>18</b>

Convocation : 8 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 8 février 2021, sous la Présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.

**Etaient présents :**

M. CALTOT Daniel, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, M. ORIENT Olivier, M. POTHERAT Frédéric, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER Claude, Mme PATENOTTE Isabelle, Mme GUERZA Sylvie, Mme TALBOT, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme LECOQ Annie, Mme LELIEVRE.

**Absents excusés :**

M. BRUNG Michel a donné pouvoir à Mme TALBOT,  
M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA.  
M. TOUTAIN Eric.

**Secrétaire de séance : Madame Sylvie GUERZA.**

**2021/12 – AUTORISER LE MAIRE A MANDATER UN AVOCAT POUR DEFENDRE LA COMMUNE DE ROUMARE DANS L'AFFAIRE PBSN C/COMMUNE DE ROUMARE PRÉSENTÉ PAR FIDAL**

Madame le Maire présente le dossier, reçu en mairie le 22 décembre 2020 et concernant un recours préalable indemnitaire pour la vente de parcelles cadastrées AE 676, AE 675, et AE 674 suivant délibérations du 6/12/2007 et 09/09/2013.

Le requérant déplore qu'il ne lui ait jamais été proposé ces parcelles à l'achat alors qu'il prétend disposer d'un droit prioritaire en sa qualité de riverain et se trouve désormais enclavé avec un accès aux véhicules très limité sur la parcelle AE 119, l'empêchant, d'après ses dires « de projeter la construction d'un lotissement de 24 lots » alors qu'il s'agit d'une prairie inondable avec servitude au profit de la commune pour l'évacuation des eaux de ruissellement.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le maire à mandater le cabinet EBC Avocats – Me ENARD- BAZIRE pour défendre la commune dans l'affaire PBSN C/COMMUNE de Roumare représenté par FIDAL.

**Affichée le : 18/02/2021**



Fait et délibéré à Roumare,  
le 18 février 2021

Signature  
LELIEVRE Josiane